

Conseil syndical élargi

AVIS DE CONVOCATION



Syndicat des
professeures
et professeurs
enseignants
de l'UQAM

26 SEPTEMBRE 2023, 11h

Accueil à partir de 10 h 30

Salon Orange, 4^e étage
Centre Pierre Péladeau

- ⚡ Un lunch sera servi dès 12 h
- ⚡ Frais de garderie remboursés selon la politique en vigueur

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1. Nomination à la présidence et au secrétariat du Conseil syndical (5 minutes)
2. Appel des membres de l'équipe syndicale (5 minutes)
3. Adoption de l'ordre du jour et du minutage (5 minutes)
4. Adoption du procès-verbal du Conseil syndical du 20 mars 2023 (5 minutes)
5. Mot d'accueil du Comité exécutif (15 minutes)
6. Rapport des délégué·e·s (20 minutes)
7. Intelligence artificielle (90 minutes) :
 - Présentation (15 minutes)
 - Pause dîner et ateliers (75 minutes)
8. Élections (20 minutes)
 - Comité institutionnel de la politique no. 2 sur la liberté académique universitaire
Trois représentant·e·s (mandat de deux ans)
9. Négociation sur l'enseignement en ligne (30 minutes)
 - Propositions (15 minutes)
10. Dons de solidarité (10 minutes)
11. Divers (5 minutes)
12. Levée de la séance

NOTE AUX DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS AU CONSEIL SYNDICAL

OBJET : Clause 3.14 de notre convention collective

« Un demi-point/cours de priorité est accordé aux personnes chargées de cours qui agissent à titre de déléguées syndicales. Ce demi-point/cours de priorité ne peut avoir pour effet de générer de point/session de priorité. »

Vous trouverez donc ci-contre la politique d'application de pointage pour les déléguées, délégués au Conseil syndical telle qu'adoptée lors du Conseil syndical du 6 décembre 1990.

I- Les conditions d'obtention du demi-point sont les suivantes :

- .1 Être élue, élu par son assemblée d'unité dûment convoquée.
(Cette élection doit être confirmée par un procès-verbal.)
- .2 Assister régulièrement aux réunions du Conseil syndical.
- .3 Ne pas avoir plus de deux absences non motivées, par session, aux réunions du Conseil syndical.

II- Le demi-point sera comptabilisé à la fin de chacune des sessions après vérification des procès-verbaux des réunions du Conseil syndical.

NOTE : Il est donc important de signer les feuilles de présence lors des conseils syndicaux ou d'aviser le secrétariat du SPPEUQAM par courriel (sppeuqam@uqam.ca) de votre absence motivée.